

**COMMUNE DE CARCÈS****DELIBERATION****N ° 2026-43****Publié le :****Objet :**

***APPROBATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
BUDGET ANNEXE « BÂTIMENT
ARTISANAL ET COMMERCIAL***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	19
Absents :	1
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl –
GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absent :

JANVIER Nathalie

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance : DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial » de la Commune de CARCÈS,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 présenté au Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion et constitue le document commun retraçant l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial »,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote et ne prend pas part à la délibération relative au Compte Financier Unique,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 juin 2026,

Sous la présidence de Monsieur John BRISPOT, 1^{er} adjoint au maire désigné pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial » de la Commune de CARCÈS.
- **CONSTATE** les résultats du budget annexe arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 4 339,90 €

Recettes : 109 731,38 €

Résultat de l'exercice : + 105 391,48 €

Résultat antérieur reporté : + 695 164,59 €

Résultat de clôture : + 800 556,07 €

Section d'investissement

Dépenses : 35 598,10 €

Recettes : 1 366,47 €

Résultat de l'exercice : - 34 231,63 €

Résultat antérieur reporté : + 263 602,21 €

Résultat de clôture : + 229 370,58 €

- **CONSTATE** que les résultats cumulés du budget annexe « Bâtiments Artisanal et Commercial » au titre de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Résultat cumulé de fonctionnement : + 800 556,07 €

Résultat cumulé d'investissement : + 229 370,58 €

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO